



POLITIQUE SUR LA PRÉSENCE ET L'IMPLICATION DES PARTIS POLITIQUES AU COLLÈGE ÉDOUARD-MONTPETIT

Adoptée en **Assemblée générale ordinaire**
Le 14 septembre 2005

Modifiée en **Assemblée générale ordinaire**
Le 31 novembre 2005

Adoptée en **Assemblée générale ordinaire**
Le 10 octobre 2007



**Association Générale des Étudiants du Collège Édouard-Montpetit
AGECEM**

945, Chemin Chambly
Longueuil, Québec, Canada
J4H 3M6

Téléphone : (450) 679-7375
Télécopieur : (450) 646-6329
Courriel : agecem@gmail.com

Visitez le
www.agecem.org

Depuis 1976, l'**Association générale des étudiants du Collège Édouard-Montpetit** est un organisme sans but lucratif voué à la défense de tous les étudiants inscrits à l'enseignement régulier du campus Longueuil du Collège Édouard-Montpetit, qu'ils soient de jour ou de soir, à temps plein ou à temps partiel. Forte d'environ 6000 membres, elle veille à promouvoir un milieu pédagogique sain en se consacrant tant politiquement que socialement, académiquement qu'environnementalement, en organisant des activités, en offrant des services et en représentant activement ses membres.

1. OBJECTIF FONDAMENTAL

Faire respecter le caractère apolitique des Règlements généraux de l'Association.

2. BUTS

- 2.1. Encadrer les actions des partis politiques dans le Collège.
- 2.2. Favoriser la distribution d'une information claire sur les différents partis politiques de chaque palier gouvernemental.

3. DÉFINITIONS

Dans la présente politique, à moins que le contexte n'indique un sens différent, les mots et les expressions définis ci-après conservent le sens suivant :

- a) le mot « Association » désigne l'Association générale des étudiants du Collège Édouard-Montpetit (campus Longueuil) inc.;
- b) le mot « Collège » désigne le Collège d'enseignement général et professionnel Édouard-Montpetit;
- c) les mots « Parti politique » désignent toute organisation dûment enregistrée comme telle par le Directeur général des élections du Québec ou Élections Canada, dans le cas des partis politiques fédéraux.
- d) le mot « cellule » désigne une organisation regroupant les membres d'un parti politique au Collège dépendante du parti en question.

4. ACTIVITÉS AUTORISÉES

4.1 Autorisation des activités

Les conférences, débats et tables de présentation de partis politiques doivent toujours être approuvées préalablement par l'AGECEM. Les partis politiques doivent annoncer leurs activités à l'AGECEM au moins deux semaines avant la tenue de ladite activité, sinon celles-ci pourront être refusées sans autre justification.

4.2 Conférences

Dans le cas où un parti politique organise une conférence dans les murs du collège, cette possibilité doit être offerte aux autres partis politiques du palier gouvernemental concerné.

4.3 *Débats*

Les débats doivent inclure tous les partis politiques ayant répondu aux invitations. Les invitations doivent être envoyées deux semaines avant l'événement à tous les partis politiques du palier gouvernemental concerné.

4.4 *Tables de présentation*

Les tables de présentation seront organisées par l'Association durant les campagnes électorales municipales, provinciales et fédérales et, en dehors des périodes d'élections, doivent inclure tous les partis politiques ayant répondu aux invitations. Les invitations doivent être envoyées deux semaines avant l'événement à tous les partis politiques du palier gouvernemental concerné.

5. CELLULES

Les cellules ne seront jamais financées, reconnues ou encouragées par l'Association. De plus, celle-ci s'oppose à toute tentative de la part de la direction du Collège de reconnaître, financer ou encourager ces cellules en ses murs.

6. SOLLICITATION

En aucun cas l'Association n'acceptera les demandes et les sollicitations pour les dons ou pour les adhésions à un parti politique.

7. PARTIS POLITIQUES NON-AUTORISÉS

L'Association n'est pas tenue d'inviter les partis politiques non-autorisés. Cependant, si elle le fait, ces derniers doivent se soumettre aux mêmes règles que les partis politiques autorisés.

8. APPLICATION

Le Secrétaire aux affaires politiques est responsable de l'application de la présente politique.